

Arrêté n° Préf-DRLP-BUR 15-06/02

signé par Frédéric ROSE, Secrétaire général de la Préfecture 'Eure-et-Loir par intérim

le 18 Juin 2015

28 – Préfecture d'Eure-et-Loir DRLP- Direction de la réglementation et des libertés publiques Bureau des usagers de la route

> ARRÊTE PORTANT AGREMENT D'UN CENTRE PSYCHOTECHNIQUE DE SECURITE ROUTIERE



Agrément d'un centre psychotechnique de sécurité routière

Le Préfet d'Eure-et-Loir, Officier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le Code de la Route et notamment les articles L223-5; R 224-22; R 226-2;

Vu le Décret n° 2012-886 du 17 juillet 2012 relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2012 relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

Vu la demande d'agrément présentée par le Cabinet ANTIDOTE en qualité de Centre psychotechnique de sécurité routière sur le département d'Eure-et-Loir ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le Cabinet ANTIDOTE est agréé en qualité de Centre psychotechnique de sécurité routière pour le département d'Eure-et-Loir pour une durée de deux ans.

ARTICLE 2 : Dans le département d'Eure-et-Loir, le site retenu pour les examens est situé 18, rue de Noailles – 28130 MAINTENON.

ARTICLE 3 : Le Cabinet ANTIDOTE informera, sans délai, les services préfectoraux de tout événement susceptible de modifier l'organisation des examens.

ARTICLE 4 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs et dont copie sera adressée au Cabinet ANTIDOTE dont le siège social est situé 18, rue de Noailles – 28130 MAINTENON.

Chartres, le 18 JUIN 2015

Le Préfet, Pour le Préfétéché, Par délégation, Le Sous-Préfet,

Frédéric ROSE



lundi, mercredi, jeudi : 9h00-12h00 / 13h00-16h30 - mardi : 9h00-12h00 vendredi : 9h00-12h00 / 13h00-16h00